



Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Additif

Activités conjointes dans le domaine de l'environnement urbain

**Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés durant l'exercice biennal 2015-2016 dans le renforcement de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il donne également une vue d'ensemble des principales activités menées dans le cadre de cette coopération. Durant l'exercice biennal, la coopération entre les deux Programmes a été renforcée moyennant le recrutement d'un administrateur auxiliaire chargé de faire avancer le Partenariat conjoint ONU-Habitat/PNUE pour des villes plus vertes, d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes conjoints et de donner davantage de visibilité à la collaboration entre les deux organisations.

2. Dans le cadre du Partenariat et, plus spécifiquement, dans le cadre d'un atelier conjoint tenu en juin 2016, ONU-Habitat et le PNUE ont identifié un ensemble redéfini de synergies ainsi que de nouveaux thèmes de collaboration. En plus des trois domaines prioritaires actuels spécifiés dans le cadre initial de 2014 du Partenariat pour des villes plus vertes, à savoir : des villes résilientes et économes en ressources; des transports durables et l'écomobilité; et la gestion des déchets et des eaux usées, le personnel des deux Programmes a circonscrit de nouveaux domaines de collaboration, y compris le suivi et l'analyse des indicateurs sur le milieu urbain au titre des objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

3. Les deux Programmes continuent de suivre les progrès accomplis par l'intermédiaire du Groupe mixte des opérations et de la coordination et de poursuivre un dialogue ouvert par le biais de téléconférences bimensuelles afin de mieux coordonner leur coopération. Le Groupe, qui est chargé

* HSP/GC/26/1.

d'assurer la coordination du Partenariat pour des villes plus vertes, est aussi le principal instrument de supervision de la mise en œuvre des activités conjointes. D'autres activités conjointes sont menées par des équipes de fonctionnaires à divers niveaux, sous la supervision du Groupe mixte des opérations et de la coordination.

II. Coopération d'ensemble entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement : aperçu du programme de travail conjoint du Partenariat pour des villes plus vertes

4. Le Partenariat conjoint pour des villes plus vertes a pour but de renforcer la dimension environnementale des politiques urbaines et d'introduire une perspective urbaine dans l'élaboration des politiques environnementales, et, par ailleurs, de mettre en évidence les liens entre les dimensions locales et mondiales des questions d'environnement. Le Partenariat a vu le jour après un examen approfondi du précédent cadre fondateur et des activités associées, qui a guidé toutes les activités conjointes menées entre 2008 et 2013. Les priorités du Partenariat ont été retenues à l'issue d'un examen systématique et de consultations visant à déterminer leur importance dans le programme mondial et les possibilités qu'elles offrent de consolider les points forts de chaque Programme. Les instruments de mise en œuvre comprennent l'établissement de données de référence et de normes sur les villes vertes, la constitution d'un fonds commun de connaissances sur les meilleures pratiques, et la fourniture de services consultatifs conjoints aux administrations nationales et locales.

5. Depuis 2013, les deux organisations s'efforcent d'intensifier les échanges institutionnels dans le domaine de l'environnement et de la viabilité des villes. Des progrès ont été faits dans plusieurs domaines. Les villes reçoivent désormais davantage d'attention dans la stratégie globale du PNUE et pas seulement dans le cadre du sous-programme sur l'utilisation efficace des ressources; les priorités mondiales et régionales sont désormais mieux intégrées dans les programmes de travail des deux organisations; et des efforts ont été faits pour mieux mettre en valeur les avantages comparatifs de chacun des deux Programmes dans des domaines de travail précis et pour montrer clairement en quoi le Partenariat pour des villes plus vertes est bénéfique tant pour les donateurs que pour les parties prenantes dans d'autres domaines.

6. Au cours des deux années écoulées, les trois domaines d'activité prioritaires et piliers du Partenariat ont été les suivants : des villes résilientes et économes en ressources; des transports durables et une écomobilité; et la gestion des déchets et des eaux usées.

7. Le premier de ces domaines prioritaires et pilier a pour but de mieux faire comprendre comment les flux de ressources affectent la résilience des villes. Au titre de ce domaine prioritaire, le PNUE et ONU-Habitat ont élaboré deux activités principales : a) mettre en place un cadre harmonisé pour surveiller l'utilisation des ressources au niveau des villes, dans le contexte du programme de travail de l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources menée par le PNUE; et b) élaborer une proposition conjointe pour assurer une utilisation durable des terres dans les zones urbaines, dans le contexte du Cadre décennal de programmation concernant des modes de consommation et de production durables, qui est un programme mondial portant sur la période 2012 à 2022. ONU-Habitat a dirigé l'élaboration de cette proposition, qui complète le programme pour des bâtiments et des constructions durables du Cadre décennal. Ce domaine prioritaire prend sa source dans divers objectifs de développement durable et indicateurs correspondants. Il est lié à l'Objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), à l'Objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et à l'Objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), dont les cibles font référence à l'utilisation efficace des ressources, en particulier la cible 11.4 (Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial), 11.b (D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation, et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux), 11.c (Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux), 12.2 (D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles), et 13.1 (Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat).

8. Au titre du deuxième domaine prioritaire, le Partenariat concentre ses efforts sur la promotion des modes de transports non-motorisés et des options de transport public durable, en lien avec la recherche et la surveillance de la qualité de l'air et de la santé urbaine. Le PNUE et ONU-Habitat sont en train d'élaborer une proposition conjointe de financement dans le cadre d'un projet existant intitulé « Promouvoir des solutions de transport durables pour les villes d'Afrique de l'Est », financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La cible 11.2 (D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant des transports publics, une attention particulière devant être portée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées) des objectifs de développement durable est directement liée au deuxième domaine prioritaire du Partenariat pour des villes plus vertes, ainsi que la cible 3.6 (D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route) et la cible 11.6 (D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets).

9. Le troisième domaine prioritaire porte essentiellement sur le développement de mécanismes de surveillance des eaux usées et de la qualité de l'eau. La plupart de ces travaux s'inscrivent dans le cadre du suivi intégré des cibles des objectifs de développement durable liées à l'eau et à l'assainissement au titre de l'Initiative pour la gestion de l'environnement mondial (GEMI). Cette initiative interinstitutions s'appuie sur l'action menée par un large groupe faisant intervenir plusieurs parties prenantes et se concentre sur l'intégration et l'expansion des efforts en cours pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau et à l'assainissement, et sur l'harmonisation de la surveillance de l'ensemble du cycle de l'eau. Cette initiative, élaborée en 2014 par ONU-Habitat, le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), met l'accent sur l'élaboration de méthodes de surveillance pour l'objectif de développement durable 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement). Le projet a permis d'expérimenter des méthodologies dans cinq pays depuis 2015 et il est maintenant dans la phase de lancement mondial. Il vise à aider les gouvernements à élaborer des approches unifiées de surveillance. Cette initiative, qui associe le PNUE, ONU-Habitat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMS et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), fonctionne sous l'égide d'ONU-Eau. La cible 11.6 des objectifs de développement durable renvoie directement à la nécessité d'accorder une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets, qui demeure l'un des défis environnementaux les plus pressants dans les villes au niveau mondial, alors que la cible 12.4 porte sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets.

10. Depuis que le nouvel administrateur auxiliaire a pris ses fonctions en début 2016, on s'est attaché à mieux gérer et coordonner le Partenariat pour des villes plus vertes et à promouvoir davantage l'innovation. Lors d'un atelier conjoint tenu en juin 2016, de nouveaux éléments de coopération ont été définis, dans le but de consolider les nouvelles idées, de résoudre les problèmes actuels et de cerner les nouveaux domaines de collaboration en fonction des nouvelles priorités et orientations mondiales, telles que la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'adoption du Nouveau Programme pour les villes à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito en octobre 2016. Le Partenariat prévoit la mise en œuvre de plusieurs nouveaux programmes directement reliés aux objectifs et aux cibles de ces cadres mondiaux pour suivre et analyser les indicateurs pertinents sur l'environnement urbain et aider les gouvernements et les administrations locales à les utiliser.

11. La question de la mobilisation conjointe de ressources reste l'une des faiblesses du Partenariat. Un mécanisme de financement distinct auquel les deux Programmes, ainsi que les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes, pourraient contribuer, serait bénéfique pour le Partenariat.

III. Principales activités

12. Pendant la période considérée, un certain nombre d'activités ont été menées dans les trois domaines prioritaires du Partenariat pour des villes plus vertes ainsi que dans de nouveaux domaines de collaboration, notamment le suivi et l'analyse des indicateurs sur l'environnement urbain au titre des objectifs de développement durable. Ces activités sont décrites ci-dessous.

A. Activités dans les trois domaines prioritaires

13. Les travaux entrepris dans les trois domaines prioritaires ont entraîné des résultats variés au cours des deux dernières années. Au titre du premier domaine prioritaire, le Partenariat s'est principalement concentré sur l'établissement de modes de consommation et de production durables dans les villes. C'est ainsi que l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources, menée sous l'impulsion du PNUE, vise à intégrer l'utilisation rationnelle des ressources et la consommation et la production durables dans les politiques et outils au niveau des villes et de modifier les habitudes de consommation des citoyens et des entreprises. ONU-Habitat a été étroitement impliquée dans cette initiative depuis sa création.

14. En outre, l'adaptation reposant sur les écosystèmes, qui occupait un rôle important dans les travaux conjoints des deux Programmes, continue de faire partie des activités conjointes bien qu'elle ne soit pas formellement incluse dans les trois domaines prioritaires du Partenariat. À cet égard, le FEM finance deux projets régionaux de grande envergure en Asie (République démocratique populaire lao et Myanmar) ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (El Salvador, Jamaïque et Mexique). ONU-Habitat a aidé à concevoir le premier de ces projets impulsés et mis en œuvre par le PNUE, pour lequel il est répertorié comme partenaire d'exécution et participe à l'exécution de quelques activités régionales.

15. Au titre du deuxième domaine prioritaire, le Partenariat a essentiellement été axé sur les modes de transport non motorisé et la qualité de l'air et a continué de mettre en évidence les avantages des systèmes de transport rapide par autobus, principalement dans des villes africaines (par exemple, Addis-Abeba, Kampala et Nairobi). Par ailleurs, des propositions concernant différents domaines liés à la mobilité sont en cours d'élaboration pour être présentées à l'Initiative internationale pour le climat et à la Coalition pour le climat et la qualité de l'air. En 2016, le Gouvernement norvégien s'est engagé à appuyer les efforts d'ONU-Habitat visant à renforcer la surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain et à intégrer une telle surveillance dans d'autres activités. Enfin, le projet intitulé « Promotion de solutions de transport durable pour les villes d'Afrique de l'Est », dans le cadre duquel le PNUE est l'organisme chef de file s'agissant de la mise en œuvre et ONU-Habitat l'organisme d'exécution, a été élaboré pour donner suite aux demandes émanant des Gouvernements éthiopiens, kenyens et ougandais. Après le lancement réussi d'un projet de transport rapide par autobus à Dar es-Salaam, des représentants gouvernementaux d'Addis-Abeba, de Kampala et de Nairobi ont prié ONU-Habitat et le PNUE d'entreprendre des projets similaires dans leurs villes. Le projet a pour but de créer le fondement technique et institutionnel permettant de mettre en place des réseaux et des systèmes de transport métropolitain durable et de créer un axe de démonstration pour une mobilité urbaine durable. Le Partenariat a également appuyé des efforts déployés au Kenya en vue d'accorder la priorité aux investissements dans les modes de transport non motorisé.

16. Le troisième domaine prioritaire s'est largement focalisé sur les données de surveillance relatives aux déchets et aux eaux usées sous l'égide de l'Initiative mondiale pour la gestion de l'environnement. S'il existe plusieurs initiatives mondiales visant à surveiller différents aspects du secteur de l'eau, un cadre cohérent dans lequel inscrire ces initiatives fait cependant défaut. Afin de combler cette lacune, un cadre de surveillance intégré concernant les cibles liées à l'eau et à l'assainissement des objectifs de développement durable est en cours d'élaboration par une équipe conjointe ONU-Eau, PNUE, OMS et ONU-Habitat, dans le but d'intégrer et d'intensifier les efforts déployés actuellement en vue d'assurer une surveillance harmonisée de l'ensemble du cycle de l'eau. Par conséquent, le Partenariat pour des villes plus vertes projette de travailler avec davantage de parties prenantes en ce qui concerne la surveillance des cibles liées à l'eau et à l'assainissement ainsi que les questions relatives à la qualité de l'air et à la santé en milieu urbain. Étant donné l'importance accordée à la santé dans le Nouveau Programme pour les villes, le Partenariat entend renforcer sa collaboration avec l'OMS.

B. Atelier du Partenariat pour des villes plus vertes

17. Le secrétariat du Partenariat pour des villes plus vertes a organisé un atelier de trois jours, qui s'est tenu du 21 au 23 juin 2016 et dont l'objectif était de promouvoir le Partenariat et sa nouvelle orientation stratégique pour la période 2017–2019, de déterminer de nouveaux domaines de coopération et d'élaborer de nouvelles propositions de financement. De plus, l'atelier a été organisé afin d'attirer l'attention des hauts responsables et des membres du personnel des deux organisations sur le programme de travail du Partenariat pour des villes plus vertes. Il a réuni environ 40 participants, qui ont tenu des débats approfondis, aboutissant à des activités de suivi dans les trois domaines prioritaires et dans les nouveaux domaines de collaboration.

18. Les participants à l'atelier ont fait des exposés sur différents aspects de la collaboration entre les deux Programmes. Cette collaboration va au-delà des trois domaines prioritaires du Partenariat, s'étendant à des domaines comme l'énergie, le logement et la construction, la pauvreté et l'environnement. Des représentants de l'Initiative mondiale pour l'énergie de quartier dans les villes, de l'Initiative Pauvreté-Environnement et du Groupe du logement du Service du logement et de l'amélioration des bidonvilles ont notamment fait des exposés. L'atelier a fourni un excellent point de départ pour des débats au sein du personnel des deux organisations et il a été convenu que plusieurs membres du personnel commenceraient à étudier de nouvelles idées de projets dans les domaines du transport, des déchets, de l'utilisation rationnelle des ressources et des changements climatiques, et du suivi des objectifs de développement durable. En conséquence, quatre nouvelles propositions ont été élaborées et soumises pour approbation à des donateurs potentiels, notamment le FEM et l'Initiative internationale pour le climat.

C. Le Partenariat 2.0 pour des villes plus vertes et sa stratégie pour la période 2017–2019

19. L'idée qui sous-tend le « Partenariat 2.0 pour des villes plus vertes » est d'élargir les trois domaines prioritaires pour inclure les questions de plus grande portée que sont l'utilisation des ressources et de l'efficacité de cette utilisation, les changements climatiques, les services urbains de base, l'urbanisme et de l'aménagement urbain, la qualité de l'air dans les villes, la résilience et la viabilité environnementale. La nouvelle stratégie devra également tenir compte des événements et des tendances au niveau mondial. L'attention accrue accordée à la vulnérabilité des villes dans le monde entier représente une occasion de développer le Partenariat pour des villes plus vertes.

20. À mesure qu'ils avanceront, les deux Programmes devront décider de la façon dont il conviendra de contribuer à une stratégie biennale en termes de ressources. Si l'on ne dispose pas de ressources bien définies, il deviendra de plus en plus difficile de parvenir aux résultats escomptés. En outre, le Groupe mixte des opérations et de la coordination travaille à l'institutionnalisation du Partenariat dans les deux Programmes et pour les parties prenantes externes, notamment en établissant une stratégie médiatique et d'information et de communication plus claire, en embauchant éventuellement de nouveaux collaborateurs ou consultants à l'appui du processus, en créant un site Web et en augmentant les produits du Partenariat sous la forme de publications et d'articles de blog. Le Groupe constitue le principal organe décisionnel chargé de superviser le Partenariat entre les deux Programmes.

D. Objectifs de développement durable relatifs à l'environnement urbain

21. Le suivi des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement urbain a occupé une place de premier choix dans la nouvelle orientation du Partenariat pour des villes plus vertes. En 2016, un projet pilote a été élaboré dans le but de suivre l'évolution et d'analyser certains indicateurs dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes à l'aide d'outils de suivi peu coûteux mis au point par le PNUE et des partenaires universitaires locaux. Le projet pilote sera mis en œuvre au début de l'année 2017 dans la ville de Qazvin en République islamique d'Iran et vise à mieux faire comprendre l'importance du suivi des problèmes environnementaux importants auxquels les villes sont confrontées et la meilleure manière de lutter contre ceux-ci au moyen de politiques et de mesures. Un certain nombre de villes iraniennes et d'autres villes de la région sont touchées par des problèmes tels que la pollution de l'air, la pénurie d'eau potable, les tempêtes de sable, les tremblements de terre et la chaleur en milieu urbain. Des efforts seront ainsi entrepris en vue d'étendre la portée de ce projet dans un programme régional.

E. Tendances et événements mondiaux influençant les travaux conjoints des deux Programmes

22. Le Partenariat pour des villes plus vertes entend étendre la portée de ses travaux pour inclure des conférences mondiales, en organisant des événements qui s'intéressent de plus près aux problèmes environnementaux urbains. À la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, par exemple, les deux Programmes ont collaboré avec d'autres partenaires, notamment Pouvoirs locaux pour un monde durable (ICLEI), afin de mettre en lumière la dimension « environnement urbain » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la manifestation parallèle « Urban World 2030 ». Les participants aux débats ont conclu que les maires jouaient un rôle de plus en plus crucial dans l'établissement d'un lien entre les questions socioéconomiques, politiques et environnementales mondiales et une bonne gouvernance locale. Les deux Programmes ont également participé à une autre manifestation parallèle organisée par l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction intitulée « Global Alliance for Buildings and Construction helps realize the SDGs » (L'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction aide

à atteindre les objectifs de développement durable), qui s'est tenue le 26 mai 2016. À la troisième réunion du Comité préparatoire d'Habitat III, qui s'est tenue à Surabaya (Indonésie) en juillet 2016, une manifestation parallèle permettant de mieux faire connaître le programme de travail du Partenariat pour des villes plus vertes a été organisée. Enfin, la Conférence Habitat III a constitué un jalon dans la collaboration entre les deux organisations. Cette Conférence a permis non seulement d'organiser conjointement de nombreuses manifestations, dont une manifestation intitulée « Sustainable housing for all: global partners, local solutions » (Un logement durable pour tous : partenaires mondiaux, solutions locales) et des manifestations conjointes concernant la résilience, mais également de concrétiser une manifestation parallèle conjointe à laquelle ont participé des personnalités de haut niveau, notamment des parties prenantes et des donateurs clés, des universitaires et les deux Directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du PNUE. Les participants à la manifestation sont parvenus à la conclusion selon laquelle le Partenariat pour des villes plus vertes pourrait et devrait jouer un rôle clé dans l'assistance fournie aux administrations locales et nationales pour exploiter la dimension « environnement urbain » dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

23. Le PNUE a participé au processus préparatoire d'Habitat III de son propre chef. C'est ainsi que le PNUE a organisé une session spéciale axée sur la résilience, qui comportait une réunion de haut niveau de différents organismes de développement et parties prenantes participant à des travaux liés à la résilience. La question des modes de consommation et de production durables a été soulevée dans diverses manifestations parallèles et le PNUE, dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes, a organisé un certain nombre de réunions plus restreintes en marge d'Habitat III concernant la diversité biologique, les modes de vie durables et l'utilisation rationnelle des ressources.

24. Le PNUE a également organisé une manifestation parallèle en marge d'Habitat III sur le thème « Better cities, better lifestyles » (Villes meilleures, modes de vie meilleurs), mettant en évidence les travaux conjoints réalisés dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes. Le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Gouverneur de l'État de Pará au Brésil ont tous les deux participé en tant qu'intervenants à une autre manifestation parallèle sur le développement durable des villes amazoniennes organisée par ONU-Habitat. Cette manifestation a fourni un aperçu de l'urbanisation rapide que connaît la région amazonienne, de la forte présence de l'économie extractive et de la dépendance à l'égard de cette dernière ainsi que de l'importance de l'Amazonie en tant que fournisseur de services environnementaux à l'échelle planétaire. À la fin de la manifestation, les intervenants ont souligné la nécessité urgente d'un nouveau modèle pour les villes, qui favoriserait le développement durable de la région amazonienne, y compris l'utilisation durable des ressources, en se fondant sur une bonne gouvernance, la production durable et la constitution des connaissances.

25. À sa sixième réunion, tenue le 14 décembre 2016, le Groupe mixte des opérations et de la coordination a décidé d'envisager de promouvoir la collaboration actuelle et future concernant l'environnement urbain à l'occasion de manifestations telles que la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et la neuvième session du Forum urbain mondial qui doit se tenir à Kuala Lumpur en 2018.

F. « Plus vert » peut également signifier « plus d'espaces verts »

26. Une nouvelle convention d'activité sous l'égide du Partenariat pour des villes plus vertes a été signée fin 2016 avec la municipalité de Chengdu en Chine et devrait être mise en œuvre en 2017. Les activités qui seront entreprises comportent deux volets, dont l'un a directement trait au mandat du Partenariat, qui consiste à aider la municipalité à développer une ceinture verte autour de la ville. La ceinture verte sera essentielle pour limiter l'étalement des villes, empêcher de nouvelles pertes de biodiversité et améliorer la santé urbaine et la qualité de l'air.

IV. Autres partenariats

27. Le PNUE et ONU-Habitat travaillent également en partenariat dans le contexte d'initiatives multipartites réunissant de nombreux experts chargés de se pencher sur des questions telles que les villes et les changements climatiques, les bâtiments durables, l'utilisation rationnelle des ressources, l'utilisation durable des terres et la résilience. En outre, les deux Programmes collaborent dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales, notamment au travers des exemples suivants qui ont revêtu une importance particulière au cours des dernières années :

a) ONU-Habitat joue un rôle dans plusieurs initiatives mondiales menées par le PNUE, notamment l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction. L'Alliance mondiale a

été lancée à l'occasion de la vingt et unième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le but d'accroître l'énorme potentiel du secteur du bâtiment et de la construction pour réduire le volume des émissions générées tout au long du cycle de vie des bâtiments et de tirer parti des multiples avantages qui en découlent, notamment une meilleure qualité de l'air et l'amélioration de la santé. À cet égard, les connaissances spécialisées des diverses parties prenantes, mises ensemble, contribuent à la réalisation de la cible 11.c des objectifs de développement durable (Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux);

b) En 2013, dans sa résolution 24/5 sur la réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a reconnu l'adoption du Cadre décennal de programmation concernant des modes de production et de consommation durables, qui est un cadre mondial d'action destiné à renforcer la coopération internationale afin d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans les pays développés et les pays en développement, ainsi que la nécessité de disposer d'infrastructures urbaines d'appui pour des modes de vie durables. Dans le cadre du programme pour des bâtiments et des constructions durables, qui a été lancé à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration, ONU-Habitat et les autres partenaires mettent actuellement en œuvre deux projets qui ont reçu des financements du Fonds d'affectation spéciale du Cadre décennal, l'un portant sur la mise au point d'outils de conception de logements durables et l'autre sur l'intégration de logements sociaux durables en Inde. Le deuxième projet est basé sur une publication conjointe d'ONU-Habitat et du PNUE parue en 2015, intitulée « *Green Building Interventions for Social Housing* ». En outre, ONU-Habitat et ses partenaires ont élaboré une proposition phare concernant le programme pour des bâtiments et des constructions durables relevant du Cadre décennal, qui est axée sur les principales interventions urbaines grâce à la construction de logements sociaux durables. En se fondant sur leur expérience, à la réunion du Groupe de coordination interinstitutions pour le Cadre décennal tenue en novembre 2016, il a été décidé qu'ONU-Habitat et le PNUE coprésideraient le Groupe pour le cycle 2017-2018. En 2016, le Partenariat pour des villes plus vertes a soumis au secrétariat du Cadre décennal une autre proposition relative à un nouveau programme axé sur l'utilisation durable des terres;

c) ONU-Habitat et le PNUE sont tous les deux impliqués dans le programme de travail conjoint des multiples parties prenantes de l'Alliance des villes pour des villes résilientes, qui porte sur le renforcement de la résilience au-delà de l'adaptation aux changements climatiques en regroupant les ressources et les connaissances spécialisées des organisations partenaires dans le domaine de la résilience urbaine. Au titre du programme de travail conjoint sur des villes résilientes, une proposition visant à aider les signataires de l'Accord de Paris sur les changements climatiques à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national a été soumise pour approbation. ONU-Habitat, en collaboration avec l'Alliance des villes et le PNUE, tirera parti des possibilités qu'offre le développement urbain durable intégré, en jouant un rôle de chef de file dans la fourniture d'une aide concertée aux pays pour la mise en œuvre des composantes de leurs contributions déterminées au niveau national portant sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques en milieu urbain. Selon les recherches préliminaires menées par ONU-Habitat, 110 pays ont, dans leurs contributions déterminées au niveau national, inclus une composante urbaine, dont la plus importante a trait à l'adaptation aux changements climatiques. Afin d'assurer la cohérence des politiques et de démarrer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, le projet permettra de mettre au point des produits et outils axés sur le savoir afin de mieux comprendre comment il est possible de traiter les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les villes et de les intégrer dans la planification de l'adaptation au niveau national et les plans d'action nationaux, dans l'objectif ultime de fournir un appui à l'action climatique et d'accroître la résilience au niveau des villes;

d) ONU-Habitat et le PNUE continueront à travailler ensemble dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers afin de renforcer les capacités des partenaires et des gouvernements dans le traitement des questions liées aux terres et aux ressources naturelles pour empêcher, atténuer et résoudre les conflits au niveau mondial et, en particulier dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale et orientale. Des négociations sont en cours pour favoriser l'élargissement d'une collaboration supplémentaire avec d'autres partenaires clefs tels que l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires politiques de l'ONU;

e) ONU-Habitat mène un projet de recherche sur les évaluations de l'environnement dans les processus de développement urbain afin de produire de nouvelles connaissances et données empiriques sur les liens entre l'environnement et la prise de décision liées au développement dans le contexte urbain et de recenser les principales difficultés rencontrées et les solutions possibles pour les surmonter de manière efficace au niveau national et au niveau des villes. Le PNUE a manifesté son

intérêt pour le projet et s'est engagé à fournir un appui et à contribuer autant que possible à la réalisation des études de cas;

f) En décembre 2016, le PNUE, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Secrétariat du Commonwealth ont mené des consultations sur les cadres juridiques nationaux et l'appui requis au niveau national pour atteindre les objectifs liés au climat. ONU-Habitat et les autres organisations intergouvernementales ont également discuté des possibilités de collaboration concernant l'élaboration d'un outil relatif à la législation et aux changements climatiques. ONU-Habitat a manifesté son souhait de travailler avec d'autres organisations en vue de mettre au point et d'adopter cet outil et de poursuivre les consultations sur la voie à suivre.

V. Aperçus régionaux

28. Le Réseau mondial d'outils fonciers d'ONU-Habitat et le PNUE ont collaboré à renforcer les capacités des fonctionnaires de rang supérieur de l'ONU et des partenaires de développement afin qu'ils puissent faire face aux questions relatives aux terres, aux ressources naturelles et aux conflits dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale et orientale. La collaboration vise également à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi relative à la mise en œuvre et à l'application effectives du Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés dans la région des Grands Lacs, ainsi que du Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs pour la période 2016-2017. Cette collaboration a débouché sur une manifestation de haut niveau de développement des connaissances, qui s'est tenue à Kigali en novembre 2016, afin de mieux faire comprendre aux principaux partenaires régionaux les liens entre les terres, les ressources naturelles et les conflits et la façon dont ces liens pourraient être traités pour favoriser la paix et la stabilité.

29. Il s'est également dégagé une image plus claire des défis prioritaires et des possibilités au niveau national, ce qui a permis de mieux cerner comment effectuer une analyse des causes profondes des questions relatives aux terres, aux ressources naturelles et aux conflits aux niveaux national et régional et mener une planification dans ces domaines. Ces dernières années, le PNUE et ONU-Habitat ont travaillé côte-à-côte dans le sud d'Haïti, plus particulièrement dans la ville des Cayes. Plusieurs synergies ont été établies entre les travaux du PNUE sur la protection du littoral et la gestion des déchets solides et les activités d'ONU-Habitat, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de ces deux organisations. Ces deux organisations ont aussi joué un rôle clé dans la fourniture d'un appui aux capacités locales et aux mécanismes de coordination des institutions dans le domaine de la gestion territoriale. À un niveau plus général, elles ont toutes deux favorisé l'intégration d'une approche plus territoriale en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'aide au développement apportée par l'ONU dans les documents de stratégie et de planification.

30. ONU-Habitat et le PNUE ont élaboré un certain nombre d'autres activités conjointes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Par exemple, les deux entités ont travaillé en étroite collaboration dans le cadre des préparatifs d'Habitat III. Le PNUE a fourni un appui au secrétariat d'Habitat III durant la réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes en présentant des contributions conjointes au résumé du Président, en finançant la participation de certains représentants de gouvernements et d'experts, en organisant plusieurs manifestations auxiliaires consacrées à l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources et en rédigeant le document de politique générale 8 portant sur l'écologie et la résilience urbaines. Comme mentionné précédemment, un certain nombre de manifestations auxiliaires apportant une perspective régionale et dégageant les possibilités d'activités conjointes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont également été organisées durant Habitat III par ONU-Habitat et le PNUE. À la suite de l'une de ces manifestations, qui portait sur les villes dans la région de l'Amazonie, les bureaux régionaux de l'Amérique latine et des Caraïbes des deux Programmes ont amorcé une collaboration sur un projet axé sur les villes durables dans la région de l'Amazonie, qui vise à mettre en place des synergies et à transposer à une plus grande échelle l'expérience du projet en cours du PNUE intitulé « Vision pour l'Amazonie », qui est mis en œuvre en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds mondial pour la nature.

31. Dans le cadre du suivi des efforts conjoints entrepris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ONU-Habitat a invité le PNUE à participer à la réunion d'un groupe d'experts devant se tenir à Belém (Brésil) en mars 2017 sur le thème « Vers des villes et des établissements humains durables dans la région de l'Amazonie ». Des experts dans divers domaines participeront à la réunion pour débattre des répercussions importantes sur l'environnement observées dans la région de l'Amazonie, en particulier dans les villes de cette région. Il est prévu que le PNUE fournira des contributions spécifiques concernant la planification et la politique environnementales.

32. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ONU-Habitat et le PNUE coopèrent au niveau régional par le truchement du Groupe de travail thématique sur une croissance économe en ressources du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique sous l'égide de l'ONU (coprésidé par le PNUE et dont est membre ONU-Habitat), qui coordonne l'appui du système des Nations Unies à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en élaborant un plan d'action conjoint ONU-ASEAN relatif à l'environnement et aux changements climatiques pour la période 2016-2020. Les deux Programmes travaillent également de concert au sein de l'équipe spéciale de l'ONU sur l'urbanisation durable (présidée par ONU-Habitat et dont est membre le PNUE). L'équipe spéciale a tout récemment appuyé une approche commune concernant la participation de l'ONU à Habitat III.

33. ONU-Habitat mène des activités diverses en collaboration avec le PNUE dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les deux entités mettent conjointement en œuvre depuis 2014 les activités de l'Alliance contre le changement climatique au Myanmar financée par l'Union européenne, avec l'appui de l'Alliance mondiale contre le changement climatique lancée par l'Union européenne. L'Alliance au Myanmar fournit un cadre permettant de réunir des partenaires, dont le gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, afin de mobiliser l'action contre les changements climatiques et veiller à ce que le Myanmar s'engage dans un développement résilient au climat et sobre en carbone, alors que s'ouvre pour lui une période de croissance et de développement économique rapides. À ce jour, l'Alliance a appuyé l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de lutte contre les changements climatiques au Myanmar, ainsi que des politiques nationales pour faire face aux changements climatiques, qui ensemble constitueront une feuille de route pour orienter les interventions stratégiques nationales, sous-tendront les mesures concernant les risques liés aux changements climatiques et les possibilités offertes au cours des décennies à venir et étayeront les mesures que doivent prendre d'autres partenaires de développement, avec la participation de tous les ministères opérationnels, des principales villes, du secteur privé et de la société civile.

34. L'Alliance contre le changement climatique au Myanmar a également contribué à l'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national soumises au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015. Parmi ses nombreuses activités, l'Alliance appuiera également des interventions sur le terrain dans deux endroits de la zone Delta et de la zone sèche du Myanmar, ainsi que de nombreuses activités de renforcement des capacités, y compris des visites Sud-Sud d'échange des connaissances, la formation de fonctionnaires sur la prise en compte des changements climatiques et la création d'un secrétariat spécialement chargé des changements climatiques en vue de mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action de lutte contre les changements climatiques. Dans sa phase actuelle pour 2017, l'Alliance se concentre sur les deux domaines que sont l'environnement et l'urbanisation dans le cadre du renforcement des capacités, en vue notamment d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques à l'aménagement urbain et à la conception des logements, afin de mieux pouvoir faire face et s'adapter aux climats actuels et futurs.

35. Au niveau local, en ce qui concerne l'analyse spatiale, ONU-Habitat et le PNUE ont effectué des évaluations novatrices sur la vulnérabilité dans deux communes à l'aide de projections des changements climatiques rapportées à l'échelle de la ville, afin d'établir des scénarios de changements climatiques qui pourraient affecter ces établissements. L'analyse des faiblesses actuelles de l'économie, des infrastructures et des structures spatiales urbaines, ainsi que des services écosystémiques y relatifs, a été faite à la lumière des changements prévus en termes de températures, de pluviosité et de hausse du niveau des mers. Sur cette base, des mesures d'adaptation, telles que le reboisement des mangroves, la construction d'abris contre les cyclones, la récupération de l'eau et la formation professionnelle, ont été élaborées et partiellement mises en œuvre. Ce processus est en train d'être documenté et enseigné au Centre national de gestion des catastrophes du Myanmar, afin de pouvoir ensuite le reproduire dans toutes les communes du pays.

36. ONU-Habitat a récemment adhéré au Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, un programme dirigé par le PNUE et le PNUD, en collaboration avec plusieurs organismes du système des Nations Unies et des entités n'appartenant pas à ce système, et avec leur concours, qui cible les pays les moins avancés et d'autres pays en développement. Le PNUE dirige le Programme d'appui mondial depuis son bureau de Bangkok. ONU-Habitat s'emploie à établir une composante des plans nationaux d'adaptation axée spécifiquement sur l'adaptation aux changements climatiques dans les villes, et ce en partenariat avec le PNUE. Le Programme d'appui mondial visera ainsi à élaborer des directives pour les plans nationaux d'adaptation dans les villes, qui viendront compléter les directives techniques relatives aux plans nationaux d'adaptation, et à établir des programmes dans plusieurs pays en vue de favoriser la mise en œuvre conjointe des priorités définies dans le cadre des plans nationaux d'adaptation dans les villes. Un volet de ce programme a porté sur

l'organisation d'une manifestation régionale en vue d'appuyer les pays les moins avancés dans l'élaboration de leurs plans nationaux d'adaptation, qui s'est tenue au Sri Lanka en octobre 2016 et à laquelle ONU-Habitat a également participé en faisant un exposé et en prenant part au groupe de discussion.

37. ONU-Habitat s'est également associée au PNUE dans le cadre d'un projet intitulé « Accroître la résilience des systèmes urbains face aux changements climatiques par l'adaptation reposant sur les écosystèmes dans la région de l'Asie et du Pacifique », qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et est implanté dans quatre pays : Bhoutan, Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao. Le projet comporte trois composantes : premièrement, le renforcement institutionnel des capacités des autorités chargées de la gestion urbaine dans des villes pilotes afin de planifier et mettre en œuvre une adaptation reposant sur les écosystèmes dans les villes; deuxièmement, la démonstration de mesures d'adaptation reposant sur les écosystèmes en zones urbaines dans les villes pilotes; et troisièmement, la diffusion des connaissances sur l'adaptation reposant sur les écosystèmes en zones urbaines dans les villes pilotes et la sensibilisation en la matière.

38. ONU-Habitat a continué de jouer un rôle actif dans les manifestations organisées par le PNUE dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment lors du Forum sur l'adaptation en Asie et dans le Pacifique, dont il a présidé des sessions, en plus de faire des exposés à chacune des trois dernières sessions.

VI. Coopération future

39. Le Partenariat pour des villes plus vertes d'ONU-Habitat et du PNUE s'attachera plus fortement à mettre en œuvre la dimension « environnement urbain » des objectifs de développement durable. C'est ainsi que des discussions ont été entamées avec le Gouvernement colombien pour appuyer l'élaboration d'une stratégie visant à faire face aux préoccupations liées à l'environnement urbain dans le pays, en particulier en ce qui concerne les zones côtières et insulaires, qui sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques. Cette nouvelle activité possible engloberait la fourniture d'un appui à un certain nombre d'autres pays présentant des conditions géographiques et environnementales similaires, en appuyant l'élaboration de directives communes visant à renforcer les politiques environnementales et plans d'actions urbains de ces pays.

40. Le PNUE et ONU-Habitat ont longtemps collaboré dans le domaine de la qualité de l'air en milieu urbain dans le cadre de leur Programme conjoint Cités durables, qui s'est achevé en 2008. Depuis l'achèvement de ce programme, le PNUE a approfondi son expertise dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain. De son côté, ONU-Habitat s'attelle de nouveau à aider les villes à établir des plans pour améliorer la qualité de l'air en milieu urbain grâce à un nouveau projet financé par la Norvège, qui a démarré en fin 2016 et a pour but d'établir des plans en vue d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain; il a initialement été focalisé sur la région de l'Asie. On prévoit de combiner ces domaines d'expertise complémentaires dans le cadre d'un Partenariat élargi pour des villes plus vertes.

41. Le Partenariat pour des villes plus vertes entend associer les parties prenantes sur la question du développement de villes vertes, dans le but d'inciter les villes à maintenir et étendre leurs interventions innovantes en faveur de l'environnement, réinvestir dans la planification, concevoir un aménagement urbain plus viable et adopter de nouvelles méthodes pour comprendre, cartographier et quantifier les services écosystémiques. À cet égard, le Gouvernement malaisien a indiqué qu'il souhaitait recevoir un appui technique pour étendre ses activités en faveur de villes vertes. Le Partenariat a élaboré une proposition qui est actuellement examinée par le Gouvernement malaisien.

42. Dans le cadre de la stratégie pour la période 2017-2019, on prévoit d'accroître plus considérablement l'accès aux financements des donateurs, y compris par le truchement du FEM, du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, pour assurer l'exécution de nouvelles activités éventuelles. Les ressources, l'expérience et les compétences techniques des deux Programmes peuvent être mises à profit pour élaborer de nouvelles propositions, en fonction des domaines d'intérêt de ces différents fonds. Le Partenariat pour des villes plus vertes suit étroitement les possibilités de financement qui se présenteront en 2017.

43. ONU-Habitat et le PNUE poursuivront leurs efforts en vue d'élaborer d'autres projets dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes et de mettre en œuvre des activités conjointes dans leurs bureaux régionaux, services et divisions. Une évaluation régulière de la vision partagée des deux Programmes et de l'avantage comparatif du Partenariat demeure essentielle pour le succès de la collaboration future entre ONU-Habitat et le PNUE. Une réunion de haut niveau entre les directeurs

exécutifs et les hauts responsables des deux organisations devrait se tenir durant le troisième trimestre de 2017, dans le but d'examiner les atouts du Partenariat pour des villes plus vertes et les besoins qui se font jour, notamment la mobilisation de ressources supplémentaires en matière de gestion et au niveau des parties prenantes.
